



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

AR PREFECTURE

016-251602595-20180619-POINT03-DE
Reçu le 02/07/2018

Comité Syndical du 19 juin 2018

Point n°03/2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT et le dix-neuf juin à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 30 mai 2018

Membres présents : Messieurs François Bonneau, Xavier Bonnefont, François Nebout, Didier Villat, Philippe Bouty, Guy Etienne et François Elie.
Mesdames Stéphanie Garcia, Martine Pinville, Fabienne Godichaud et Elisabeth Lasbugues.

Membres absents ou excusés : Messieurs William Jacquillard, Daniel Sauvaitre, Mathieu Hazouard, Samuel Cazenave, Didier Jobit, Jean-Hubert Lelièvre, Jacques Chabot et Jérôme Sourisseau.
Madame Jeanne Filloux.

Membres consultatifs présents : Messieurs Daniel Braud et Andreas Koch.

Membres consultatifs absents excusés: Mesdames Anne Frangeul et Cécile François.

Objet : Compte – rendu des délégations d'attributions du comité syndical à monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image – Magelis

Par délibération n° 26/2015 du 2 juin 2015, vous avez confié plusieurs délégations à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image MAGELIS.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte - rendu est fait des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

DATE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE(S) PRENEUR(S) DEBITEUR(S)	OBJET DE LA DECISION
		Convention entre le Pôle Image Magelis, le CNAM ENJMIN et le preneur pour la mise à disposition temporaire de locaux au NIL (amphithéâtre et/ou atrium et/ou salles de réunion) aux 134/138 rue de Bordeaux à Angoulême. Mise à disposition consentie à titre gracieux, pas de caution, ni de règlement de provisions pour charges, ni de remboursement des diverses consommations. Coordination générale, logistique technique et assurance à charge du preneur.

		Occupation aux dates suivantes :
26/02/2018	EESI	- les 20 et 21 mars 2018 ;
26/02/2018	ASSOCIATION CAMPUS EN FESTIVAL	- le 8 mars 2018 ;
26/02/2018	UNIVERSITE DE POITIERS POUR LE COMPTE DU CNRS	- les 4, 5 et 6 avril 2018 ; <i>(le preneur a néanmoins pris en charge les prestations liées au gardiennage, ménage et sécurité incendie).</i>
12/03/2018	COLLECTIF 16	- le 13 mars 2018 ;
15/03/2018	CCI POUR LE COMPTE DE L'EMCA	- différentes dates sur l'année 2018 ;
20/03/2018	VILLE D'ANGOULEME	- le 22 mars 2018 ;
29/03/2018	CIA	- le 29 mars 2018 (pour les 24H de la création) ;
29/03/2018	HUMAN ACADEMY	- le 3 avril 2018 ;
23/04/2018	CIA	- les 28 et 29 mai 2018 (spectacle de fin d'année) ;
07/05/2018	CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE	- les 17 et 18 octobre 2018 <i>(le preneur a néanmoins pris en charge les prestations liées au ménage).</i>
15/06/2018	EESI	- le 16 mai 2018.
		<u>Mise à disposition à titre onéreux pour :</u>
26/03/2018	HARI PRODUCTIONS	- le 27 avril 2018 : mise à disposition pour un montant de 286 € (occupation pendant 2h30).
28/02/2018	M. Alexeï KISPRELIDOV	Avenant n° 1 à la convention précaire établie pour l'occupation du local n° 1 au 4 ^{ème} étage du 107, rue de Bordeaux à Angoulême (autorisation de sous-location à deux autres personnes physiques ou morales maximum).
28/02/2018	TRAFIC IMAGES	Convention précaire pour la mise à disposition du local n° 2 dans le bâtiment du 107, rue de Bordeaux à Angoulême, établie pour une durée de 24 mois, à compter du 5 mars 2018. Local de 16.75 m ² (dont quote-part de l'entrée) accueillant les activités de l'occupant en vue de la préservation du patrimoine cinématographique. Pas de redevance mensuelle, ni de dépôt de garantie, ni remboursement de l'impôt foncier. Mais versement d'un montant mensuel de provisions pour charges communes de 73.77 € TTC. Prise en charge du nettoyage et de la surveillance des locaux privés loués, et de l'ouverture et de la fermeture des compteurs, ainsi que des abonnements et consommations de téléphone et d'internet, par l'occupant.
08/03/2018	ASSOCIATION POUR LE RESEAU DES ECOLES FRANCAISES D'ANIMATION [RECA]	Convention de partenariat prévoyant notamment un soutien financier de 1500 € du Pôle Image à l'Association.
09/03/2018	TRANSPALUX / TRANSPASETS GRAND OUEST	Convention précaire pour la mise à disposition de locaux de bureaux au 2 ^{ème} étage des Studios d'Arédi aux 73/81, rue de l'Epineuil à Saint Yrieix sur Charente d'une surface de 323 m ² .

AR PREFECTURE

016-251602595-20180619-POINT03-DE

Reçu le 02/07/2018

		Convention établie à compter du 15 mars 2018, jusqu'à la vente effective du bâtiment à l'occupant. Locaux accueillant les activités de tournage, de production, de post production et de stockage de l'occupant. Redevance mensuelle de 1 000 € HT (TVA en sus), non révisable. Dépôt de garantie de 1200 €. Règlement de provisions pour charges de 100 € HT par mois et remboursement – au propriétaire- de l'impôt foncier. Ouverture et fermeture de compteurs, abonnements et consommations des fluides et autres, contrats de maintenance, nettoyage des locaux privés, surveillance et gardiennage et assurance, notamment à la charge de l'occupant. Sous-location autorisée à des sociétés liées à l'image.
15/03/2018	CIBDI	Convention de mise à disposition temporaire de salles dans les Studios Paradis, Quai de la Charente à Angoulême, d'une superficie globale de 150 à 200 m ² environ, pour le stockage de l'exposition dédiée à l'œuvre de René GOSCINNY. Consentie à titre gracieux du 14 mars 2018 jusqu'au montage de l'exposition.
03/05/2018		Convention de partenariat prévoyant notamment un soutien financier de 2 000 € au profit de la CIBDI pour la réalisation et la publication du catalogue « 5 ans de Résidence 2012/2017 » édité par la Maison des Auteurs.
20/03/2018	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES ET PREVENTIVES	Convention pour la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive aux 111/117, rue de Bordeaux à Angoulême.
27/03/2018	FESTIVAL DU FILM COURT	Convention de partenariat prévoyant notamment un soutien financier de 2000 € pour l'organisation du festival du Film Court du 25 au 28 avril 2018.
29/03/2018	CIA	Soutien financier de 1500 € - du Pôle Image à l'association des étudiants – pour la mise en œuvre de différentes actions.
30/03/2018	LES BATEAUX ROUGES	Convention précaire pour la mise à disposition de locaux (1 200 m ²) au 16, rue Troussat à Angoulême, établie du 1 ^{er} avril au 15 mai 2018, destinés au stockage des embarcations et autres matériels appartenant au preneur. Redevance mensuelle de 250 € HT (TVA en sus), non révisable. Dépôt de garantie de 300 €. Pas de règlement de provisions pour charges, ni de remboursement des impôts fonciers au preneur. Bâtiment loué en l'état. Ouverture et fermeture de compteurs, abonnements et consommations des fluides et autres, contrats de maintenance, nettoyage des locaux, surveillance et gardiennage et assurance, notamment à la charge de l'occupant.
03/04/2018	SMABTP	Avenant n° 3 à la tranche ferme (résidence étudiante) du marché de prestations d'assurance Tous Risques Chantiers et Dommages Ouvrages (pour prendre en considération dernière tranche de travaux).
23/04/2018	CORTEX PRODUCTIONS	Pour le TUMULTE, prolongation de la convention de mise à disposition temporaire - à titre gracieux - de deux salles, dans les Studios Paradis, Quai de la Charente à Angoulême, d'une superficie globale de 220 m ² environ, du 1 ^{er} au 31 mai 2018. Locaux destinés aux activités tertiaires et de recherche du preneur.

03/05/2018	CNAM-ENJMIN	Mise à disposition temporaire d'un bureau en mezzanine des Ateliers Magelis aux 1/3, rue de Saintes à Angoulême pour occupation par 5 étudiants pendant la période de fermeture du NIL (du 7 au 11 mai). Mise à disposition consentie à titre gracieux, pas de caution, ni de règlement de provisions pour charges, ni de remboursement des diverses consommations. Abonnements et consommations internet à charge du preneur.
17/05/2018	NON DETERMINE (PROCEDURE EN COURS)	Préparation, lancement, passation (y compris la signature), exécution (y compris la résiliation), règlement, et toutes autres décisions (inclus les avenants), relative à la procédure concurrentielle avec négociation pour l'exécution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de locaux aux 49/51, boulevard Besson Bey à Angoulême.

.....

Les membres du Comité Syndical donnent acte à Monsieur le Président des décisions énumérées ci-dessus prises par délégation du Comité.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 02 juillet 2018
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 02 juillet 2018
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 02 juillet 2018

Signé: Le Président

François BONNEAU
Président du Pôle Image Magelis